

**PROJET DE RECONSTRUCTION DU COMPLEXE
TURCOT À MONTRÉAL, MONTRÉAL-OUEST
ET WESTMOUNT**

**Mémoire du Centre de recherche industrielle du
Québec pour la gestion des sols contaminés par
des métaux lourds**

MADAME MONIQUE GÉLINAS
COORDONNATRICE DU SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT
575, RUE SAINT-AMABLE, BUREAU 2.10
QUÉBEC (QUÉBEC) G1R 6A6
Tél. : 418 643-7447, poste 423
Courriel : complexe-turcot@bape.gouv.qc.ca



LAURENT CÔTÉ, ING. ET AGR.
VICE-PRÉSIDENT AU DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

QUÉBEC, LE 10 JUIN 2009

Le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) est une société d'État fondée en 1969 dont la mission consiste à accompagner les entreprises québécoises dans leurs démarches d'innovation et de productivité. Depuis près de 20 ans, le CRIQ accompagne les entreprises de l'industrie de l'environnement dans leurs projets de développement technologique.

Dans le cadre des travaux de reconstruction du complexe Turcot, les promoteurs auront à gérer une quantité importante de sols contaminés par des métaux lourds. Il serait extrêmement malheureux que ces sols soient destinés à l'enfouissement alors qu'il existe au Québec des technologies qui ont été développées par différents centres de recherche et universités et qui pourraient bénéficier du projet de reconstruction pour faire l'objet d'une démonstration technologique à grande échelle.

Dans le monde entier, la problématique des sols contaminés par des métaux lourds attire une foule de chercheurs et d'entreprises qui sont soucieux de développer des techniques de traitement efficaces tout en étant économiquement abordables. Plusieurs méthodes de traitement font actuellement l'objet de travaux autant à l'échelle laboratoire que pilote, et ce, au Québec comme ailleurs dans le monde.

Le CRIQ travaille depuis plusieurs années au développement de procédés de traitement des matrices contaminées par des métaux lourds. Depuis 1997, les travaux de recherche réalisés en ce sens ont conduit au développement d'une technologie de traitement à caractère générique appelée METALIX^{MD} dont l'efficacité a été démontrée à l'échelle pilote industrielle pour le traitement des cendres volantes, des chaux usées d'incinérateurs et des poussières d'aciérage et de fonderie contaminées par des métaux lourds.

Plus récemment, des travaux de recherche et de développement ont été réalisés à l'échelle laboratoire et pilote-laboratoire afin d'adapter cette technologie au traitement des sols contaminés par des métaux lourds (METALIX^{MD}-Sols). À la suite de ce projet, une compagnie québécoise s'est associée au CRIQ afin d'étendre la portée de la technologie à un plus vaste éventail de sols contaminés. Les travaux réalisés démontrent que pour les sols fortement contaminés par des métaux lourds, la technologie METALIX^{MD}-Sols n'est pas techniquement et économiquement viable. En contrepartie, pour des sols moins contaminés, la technologie développée par le CRIQ permet de valoriser jusqu'à 85 % des sols. Il serait donc possible de réutiliser sur place, après traitement, les sols moyennement contaminés. Il s'agit d'un exemple concret de développement

durable puisque l'opération est économiquement abordable alors que les impacts sur l'environnement et sur les populations touchées par le projet sont réduits de manière importante.

Le CRIQ n'est pas le seul à avoir développé des technologies de traitement des sols contaminés par des métaux lourds. Des travaux utilisant des bases technologiques différentes ont aussi été réalisés par d'autres entreprises québécoises, universités et centres de recherche. Le projet Turcot pourrait servir de vitrine à ces technologies et leur permettre de finaliser leur développement tout en démontrant leur efficacité à l'échelle industrielle.

C'est dans cet esprit que nous suggérons au BAPE de prévoir, à l'intérieur du projet Turcot, une vitrine qui offrirait l'opportunité de démontrer l'efficacité des technologies de traitement qui ont été développées au Québec. La réglementation actuelle qui autorise l'enfouissement des sols contaminés et les sources de financement disponibles pour ce type de projet freinent malheureusement l'initiative d'un tel exercice au Québec.

Nous souhaitons que le BAPE porte à cette demande toute l'attention qu'elle mérite afin de favoriser l'émergence de technologies environnementales québécoises tout en assurant aux populations touchées par le projet un impact réduit sur leur qualité de vie et sur l'environnement.